

L'éducation en République tchèque



GUIDE À L'ATTENTION DES PARENTS

© 2011 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Troisième édition, Prague 2022

Auteur : Markéta Bačáková

Photographies : UNHCR / B. Szandelszky, L. Taylor, M. Novotný

Pour commander un exemplaire de cette publication :

Úřad Vysokého komisaře OSN pro uprchlíky

Železná 24

110 00 Praha 1

Contents

1	Le système éducatif	5
1.1	Structure du système éducatif en République tchèque.....	5
1.2	Éducation des enfants, des élèves et des étudiants présentant des besoins éducatifs spécifiques et des enfants, élèves et étudiants précoces	8
1.3	La scolarité obligatoire et l'école maternelle obligatoire.....	9
1.4	L'éducation des enfants ayant une langue maternelle différente – réfugiés et demandeurs de la protection internationale.....	9
1.5	Résumé	10
2	L'entrée à l'école	11
2.1	L'entrée à la maternelle	11
2.2	L'inscription en première année d'école élémentaire.....	11
2.3	L'entrée dans les autres classes de l'école élémentaire	13
2.4	Résumé	14
3	L'année scolaire et la journée d'école	15
3.1	Le calendrier de l'année scolaire	15
3.2	Les évaluations et bulletins	16
3.3	L'emploi du temps	16
3.4	Les matières enseignées.....	18
3.5	S'équiper pour l'école	21
3.6	La restauration à l'école	21
3.7	La garderie.....	22
3.8	Activités de loisirs	23
3.9	Résumé	24
4	La communication avec l'école	25
4.1	La visite de l'école.....	25
4.2	Les réunions de classe	25
4.3	Le carnet de correspondance	26
4.4	Résumé	26
5	Droits et obligations	27
5.1	Obligations de l'école.....	27
5.2	Droits et obligations des parents	27
5.3	Droits et obligations des enfants	28
5.4	Résumé	28
6	L'enseignement secondaire	29
6.1	La procédure d'admission dans le secondaire.....	29
6.2	Le passage en classe supérieure dans le secondaire	30
6.3	Les différents types d'établissements d'enseignement secondaire	31
6.4	Les possibilités d'achèvement des études secondaires.....	32

6.5	Les domaines d'études.....	33
6.6	Résumé	34
7	Les études supérieures	35
7.1	La procédure d'admission dans le supérieur	35
7.2	Le cours préparatoire de langue tchèque	36
7.3	Les cursus en langue anglaise	36
7.4	Résumé	37
8	Les possibilités d'études pour les personnes de plus de 18 ans.....	38
8.1	Les cours permettant d'acquérir la formation élémentaire	38
8.2	Les cours à distance et le recyclage.....	39
8.3	Résumé	41
9	La reconnaissance des diplômes	42
9.1	La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire	42
9.2	La reconnaissance de la formation supérieure.....	42
9.3	Résumé	44
10	Que faire quand	45
10.1	... mon enfant arrive en retard à l'école.....	45
10.2	... mon enfant est malade.....	45
10.3	... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une courte période	45
10.4	... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une longue période	45
10.5	... on déménage dans une autre commune / ville	45
10.6	... je ne suis pas satisfait(e) de l'école que fréquente mon enfant	46
10.7	... mon enfant ne comprend pas à l'école.....	46
Coordinnées d'associations à but non lucratif	47	
Glossaire	49	
Annexes	51	

1 Le système éducatif

1.1 Structure du système éducatif en République tchèque

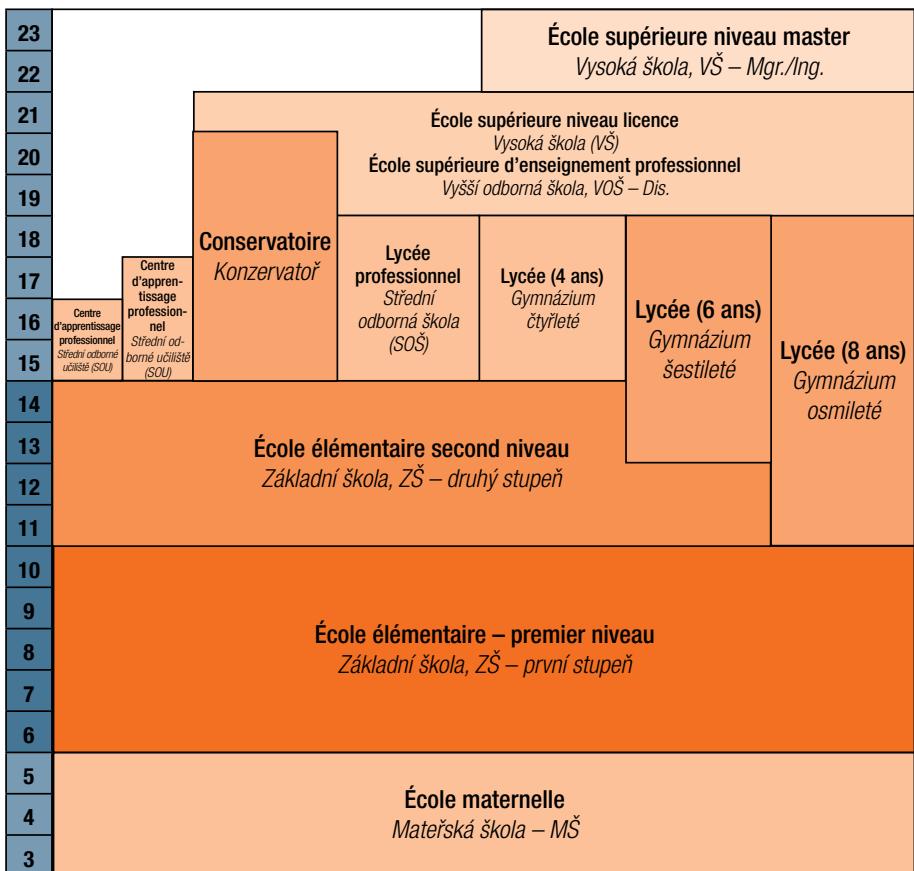


Illustration 1 : Structure du système éducatif

L'école maternelle

L'école maternelle (mateřská škola, MŠ) est destinée aux enfants ayant généralement entre 2 et 6 ans. Un enfant de moins de 3 ans n'a pas de droit légal d'admission à l'école maternelle. La scolarité en école maternelle est obligatoire pour un enfant ayant atteint l'âge de cinq ans avant le début de l'année scolaire. Toute commune est tenue de garantir une place en école maternelle à un tel enfant dont le domicile permanent se trouve sur son territoire.

L'école peut prélever des droits au titre de l'enseignement délivré à l'école maternelle. Ceux-ci comprennent les droits de scolarité (de l'ordre de quelques centaines de couronnes par mois) et les frais de restauration (environ 35-40 CZK par jour pour toute la journée). Les enfants en dernière année de maternelle sont exonérés du paiement des droits de scolarité.

L'école élémentaire

L'école élémentaire (základní škola, ZŠ) est généralement destinée aux enfants ayant entre 6 et 15 ans. L'école élémentaire se compose de deux niveaux : un premier niveau en 5 ans (první stupeň ZŠ), et un second en 4 ans (druhý stupeň ZŠ). Un certain pourcentage des élèves quittent l'école après le premier niveau pour rejoindre le lycée (gymnázium) en 8 ans ou le conservatoire (konzervatoř), le cas échéant après la 7e année pour rejoindre le lycée (gymnázium) en 6 ans.

En allant à l'école élémentaire, les élèves s'acquittent en même temps de la scolarité obligatoire qui dure dix ans (un an d'école maternelle et neuf ans d'école élémentaire).

Les écoles publiques sont gratuites. Les élèves en scolarité obligatoire ont droit aux manuels gratuitement. Les parents s'acquittent des dépenses pour les

besoins personnels de l'enfant, certains supports de cours complémentaires, les cours organisés en dehors de l'école, la restauration, la garderie, etc.

L'établissement d'enseignement secondaire

L'établissement d'enseignement secondaire (střední škola, SŠ) suit l'enseignement de l'école élémentaire, que ce soit sous la forme du lycée (gymnázium), du lycée professionnel (střední odborná škola), du centre d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště) ou du conservatoire (konzervatoř). Même si l'éducation secondaire n'est pas obligatoire, plus de 95 % des enfants en bénéficient. À l'instar de l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire est gratuit dans les écoles publiques.

Les lycées (gymnázium) proposent aux élèves une formation générale et les préparent aux études supérieures. Les études, qui durent quatre ans, s'y achèvent par le baccalauréat (maturitní zkouška).

Les lycées professionnels (střední odborná škola, SOŠ) proposent un enseignement professionnaliste ; les études, là aussi d'une durée de quatre ans, s'achèvent également par le baccalauréat. Les bacheliers ont ainsi la possibilité de poursuivre leurs études dans le supérieur.

Les centres d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště, SOU) offrent à leurs élèves une préparation professionnelle et pratique qui s'achève par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (výuční list). Celui-ci ne permet pas aux élèves de poursuivre leurs études dans le supérieur. Les cursus durent en principe trois ans, exceptionnellement seulement deux ans.

Les conservatoires (konzervatoř) proposent aux élèves une préparation spécialisée dans le domaine artistique :

musique, chant, art dramatique ou danse. L'entrée au conservatoire est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée dans la discipline choisie (talentové zkoušky). La scolarité dure quatre ans et est sanctionnée par le baccalauréat. Les diplômés du conservatoire peuvent poursuivre leurs études dans le supérieur.

L'école supérieure d'enseignement professionnel

Les écoles supérieures d'enseignement professionnel (vyšší odborná škola, VOŠ) sont destinées aux diplômés des études secondaires s'achevant par le baccalauréat (maturita), c'est-à-dire des lycées (gymnázium) et des lycées professionnels (střední odborná škola). À la différence des établissements d'enseignement supérieur (vysoká škola), les écoles supérieures d'enseignement professionnel mettent davantage l'accent sur la formation pratique. Les études durent trois ans, et trois ans et demi dans le domaine médical. L'étudiant diplômé obtient le titre « Dis. ».

Les écoles supérieures d'enseignement professionnel publiques peuvent percevoir des droits de scolarité dont le montant maximal pour les différents domaines est fixé par décret du ministère de l'Éducation (au maximum 5 000 CZK/an). Les droits de scolarité des écoles supérieures d'enseignement professionnel privées

varient le plus souvent entre 20 000 et 40 000 CZK/an.

L'établissement d'enseignement supérieur

Le cursus dans le supérieur (vysoká škola, VŠ) se compose de deux niveaux de base : le niveau licence et le niveau master. Le niveau licence, qui s'achève par l'acquisition du titre « Bc. » (bakalář), dure en règle générale trois ans, puis est suivi par le master, qui s'achève par l'acquisition du titre « Mgr. » (magistr) ou « Ing. » (inženýr), généralement en deux ans.

Dans les établissements publics, les études en langue tchèque sont actuellement gratuites. Les frais liés aux supports de cours, à l'alimentation et au logement sont toutefois à la charge propre des étudiants. La majorité des universités proposent néanmoins des programmes de bourses pour les étudiants dont les familles ne peuvent couvrir les coûts liés à des études supérieures.

Les établissements d'enseignement supérieur de type universitaire proposent également des programmes doctoraux pour les diplômés des masters, en préparation à une future activité scientifique. Ces programmes durent trois ou quatre ans et s'achèvent avec l'attribution du titre Ph.D. (philosophiae doctor).

Vous trouverez des informations complémentaires sur le système éducatif en République tchèque sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/skolstvi-v-cr/system-vzdelavani-v-cr>



1.2 Éducation des enfants, des élèves et des étudiants présentant des besoins éducatifs spécifiques et des enfants, élèves et étudiants précoces

Une connaissance insuffisante de la langue tchèque ne justifie en aucun cas qu'un enfant soit placé dans le système d'éducation spécialisée.

Un enfant, élève ou étudiant présente des besoins éducatifs spécifiques si pour réaliser ses capacités d'éducation ou faire valoir ou exercer ses droits sur une base d'égalité avec les autres il a besoin de bénéficier de mesures de soutien.

Par mesures de soutien, on entend les adaptations indispensables de l'éducation et des services scolaires correspondant à l'état de santé, au milieu culturel ou à d'autres conditions de vie de l'enfant, de l'élève ou de l'étudiant.

Les mesures de soutien sont réparties en niveaux qui sont fonction des exigences organisationnelles, pédagogiques et financières. Les mesures de soutien consistent par exemple en la prestation de l'éducation ou de services scolaires dans des locaux adaptés structurellement ou techniquement; en les services d'un assistant au pédagogue ; en l'utilisation d'accessoires de compensation, de manuels spéciaux et matériels spéciaux d'enseignement ; en l'adaptation de l'organisation, de la teneur, de l'évaluation, des formes et méthodes d'éducation ou en l'adaptation des résultats attendus de l'éducation dans les limites des programmes cadres d'enseignement définis.

Les enfants, élèves et étudiants présentant des besoins éducatifs spécifiques ont le

droit de bénéficier gratuitement des mesures de soutien de l'école et de l'établissement scolaire

Pour les enfants, élèves et étudiants souffrant d'un handicap mental, physique, d'une défaillance visuelle ou auditive, de graves défaillances de langage, de troubles graves de l'apprentissage, de trouble évolutifs comportementaux graves, de plusieurs troubles parallèles ou d'autisme, il est possible de créer des écoles ou des classes, sections et groupes d'études dans les écoles.

Il n'est possible de placer un enfant, élève ou étudiant dans une telle classe, dans un tel groupe d'étude ou dans une telle section que si le service d'orientation scolaire est d'avis que, compte tenu de la nature des besoins éducatifs spécifiques de l'enfant, de l'élève ou de l'étudiant ou compte tenu du déroulement et des résultats des mesures de soutien précédemment mises en œuvre, les mesures de soutien ne suffiraient pas à elles seules à la réalisation de ses possibilités d'éducation et à l'exercice de ses droits à l'éducation.

Une condition du placement est la demande écrite de l'élève ou étudiant majeur ou du représentant légal de l'enfant ou de l'élève, une recommandation du service d'orientation scolaire et la conformité de cette démarche avec l'intérêt de l'enfant, de l'élève ou de l'étudiant.

1.3 La scolarité obligatoire et l'école maternelle obligatoire

La scolarité obligatoire (povinná školní docházka) dure neuf ans en République tchèque. Les élèves la suivent dans les écoles élémentaires (základní škola) entre 6 et 15 ans. Un élève peut s'acquitter de sa scolarité obligatoire au plus tard jusqu'à l'âge de 17 ans.

Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école pendant au moins neuf ans. Si un enfant commence à aller à l'école à six ans, ce qui est l'habitude en République tchèque, il achève alors sa scolarité obligatoire à 15 ans. Si toutefois l'élève, parce qu'il est par exemple arrivé plus tard en République tchèque, commence à aller à l'école alors qu'il est déjà plus âgé, il devra s'acquitter

de sa scolarité obligatoire avant ses 17 ans. Après avoir atteint l'âge de 18 ans, un élève n'est plus obligé d'aller à l'école, pas même s'il a fréquenté l'école moins de neuf ans.

La scolarité d'un élève à l'étranger est incluse dans la scolarité obligatoire en République tchèque. Cela signifie par exemple que si un enfant est allé deux ans à l'école dans son pays d'origine ou de premier asile, il n'est plus obligé, en République tchèque, de fréquenter l'école que sept années supplémentaires.

La scolarité en école maternelle est obligatoire pour un enfant ayant atteint l'âge de cinq ans avant le début de l'année scolaire.

1.4 L'éducation des enfants ayant une langue maternelle différente – réfugiés et demandeurs de la protection internationale

En République tchèque, depuis 2021, un système est en place pour l'éducation des étrangers dans les écoles maternelles et élémentaires. Les étrangers (qui ne sont pas citoyens tchèques) ont le droit à une préparation linguistique gratuite en vue de leur intégration dans l'enseignement élémentaire.

Les écoles maternelles dispensent aux enfants ayant une connaissance insuffisante du tchèque un soutien linguistique dans le cadre des activités courantes lors desquelles les enfants entrent en contact entre eux et avec les enseignants, de manière naturelle lors de leur présence à l'école maternelle. Si plusieurs enfants étrangers sont présents dans l'école maternelle, le directeur crée pour ces enfants un ou des groupes de préparation linguistique pour plusieurs heures par semaine. Ce soutien linguistique est prodigué gratuitement aux enfants.

Les élèves étrangers nouveaux venus (jusqu'à 12 mois après leur arrivée) dans les écoles élémentaires ont aussi droit à un soutien linguistique gratuit, qui leur est apporté dans les écoles désignées. Le directeur de l'école où l'élève s'acquitte de sa scolarité obligatoire (école d'appartenance) informe le représentant légal de l'élève de cette possibilité de soutien linguistique à l'élève. L'élève a droit à cette préparation linguistique, il n'est toutefois pas tenu d'y participer. Pour le placement de l'élève dans un groupe de préparation linguistique, son représentant légal doit déposer une demande à l'école d'appartenance.

L'enseignement du tchèque se fait en présentiel ou à distance. La durée de la préparation linguistique est de 100 à 200 heures sur une période maximale de 10 mois. Pour chaque élève étranger, le

directeur de l'école dans laquelle l'élève participera à la préparation linguistique définit la durée selon la vérification initiale des connaissances, qui permet de différencier la durée de la préparation en tenant compte des besoins concrets des élèves étrangers.

Le groupe linguistique compte au minimum 2 élèves, au maximum 10. Les élèves suivent la préparation linguistique au lieu des cours des autres matières selon l'emploi du temps de la classe et ils sont automatiquement dispensés des cours qu'ils manquent en raison de leur participation à la préparation linguistique.

Si c'est plus approprié pour les élèves concernés du point de vue de leur éducation

et s'ils forment ensemble un groupe pour la préparation linguistique, celle-ci peut être réalisée après les cours, avec l'accord des représentants légaux des élèves. Cela s'applique tant à la préparation en présentiel qu'à celle à distance.

L'école d'appartenance assure dans ses locaux pour l'élève participant aux cours à distance un accès aux technologies de l'information, des manuels, les locaux nécessaires et une supervision.

Outre le soutien linguistique, ces élèves ont aussi droit à des mesures de soutien tenant compte de leur milieu culturel et de leurs conditions de vie différentes.

1.5 Résumé

- La scolarité obligatoire (povinná školní docházka) dure neuf ans en République tchèque. Les élèves s'en acquittent à l'école élémentaire (základní škola). Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école élémentaire.
- Au terme de l'école élémentaire, les élèves peuvent continuer leur cursus dans un établissement d'enseignement secondaire (střední škola). Ce cursus n'est pas obligatoire.
- Les diplômés des spécialités s'achevant par le baccalauréat des lycées (gymnázium), des lycées professionnels (střední odborná škola) et des conservatoires peuvent poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur (vysoká škola).
- Les études à l'école élémentaire et dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur publics sont gratuites. Les parents ne contribuent qu'au financement de certains éléments du matériel d'enseignement, du matériel scolaire, des excursions, de la restauration et du logement éventuel des enfants.
- Outre le système ordinaire d'éducation, il existe en République tchèque des établissements scolaires pour les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques en raison de leur handicap physique ou mental.
- L'absence provisoire de connaissance de la langue tchèque ne justifie en aucun cas qu'un enfant soit placé dans un tel établissement scolaire.

2 L'entrée à l'école

2.1 L'entrée à la maternelle

1. La scolarité en école maternelle est organisée pour les enfants âgés de 2 à généralement 6 ans. Un enfant de moins de 3 ans n'a pas de droit légal d'admission à l'école maternelle. Entre le début de l'année scolaire suivant la date à laquelle l'enfant a atteint l'âge de cinq ans et le début de la scolarité obligatoire de l'enfant, la scolarité en école maternelle est obligatoire.
2. L'inscription à l'école maternelle pour l'année scolaire suivante a lieu dans la période entre le 2 et le 16 mai. La date et le lieu de l'inscription sont fixés par le directeur en accord avec l'autorité responsable et sont publiés de la manière localement habituelle.
3. Le directeur de l'école maternelle décide de l'admission d'un enfant à l'école maternelle, le cas échéant de la détermination d'une période d'essai pour l'enfant dont la durée ne doit pas excéder trois mois. Sont admis en priorité dans une école maternelle relevant d'une commune ou d'une union de communes les enfants ayant atteint avant le début de l'année scolaire l'âge minimum de trois ans s'ils ont leur domicile

permanent, ou leur lieu de séjour pour les étrangers, dans l'arrondissement scolaire correspondant (article 179, paragraphe 3) ou sont placés dans un foyer pour enfants dans cet arrondissement, et ce à concurrence de la moitié du nombre d'enfants figurant au registre scolaire.

4. L'office municipal de la commune dans laquelle se trouve l'arrondissement scolaire de l'école maternelle communique à cette école suffisamment avant la date d'inscription la liste des enfants visés au paragraphe 3. La liste comporte toujours le ou les prénoms, le nom de famille, la date de naissance et l'adresse du domicile permanent de l'enfant ou du lieu de séjour pour un enfant étranger.

Une condition d'admission des enfants en école maternelle est leur vaccination obligatoire. Les autres conditions sont fixées par le directeur de l'école maternelle, qui décide en outre de l'admission des enfants dans l'établissement.

Un enfant peut être admis en école maternelle également au cours de l'année scolaire si les capacités de l'école maternelle le permettent.

2.2 L'inscription en première année d'école élémentaire

Respect de la scolarité obligatoire

1. La scolarité est obligatoire pour neuf années scolaires, au maximum

cependant jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de dix-sept ans (ci-après la « scolarité obligatoire »).

2. La scolarité obligatoire s'applique aux citoyens tchèques et aux citoyens des autres États membres de l'Union européenne séjournant plus de 90 jours sur le territoire de la République tchèque. La scolarité obligatoire s'applique également aux autres étrangers qui sont autorisés à séjourner en République tchèque à titre permanent ou à titre temporaire pour une période de plus de 90 jours, ainsi qu'aux parties à une procédure d'octroi de la protection internationale.
3. La scolarité obligatoire commence au début de l'année scolaire suivant la date à laquelle l'enfant atteint l'âge de six ans, si un report ne lui a pas été accordé. Un enfant atteignant l'âge de six ans dans la période entre septembre et la fin juin de l'année scolaire concernée peut être admis pour le respect de la scolarité obligatoire dès cette année scolaire si son développement physique et mental est adéquat et que son représentant légal le demande. L'admission d'un enfant né dans la période entre septembre et la fin décembre pour le respect de la scolarité obligatoire selon la deuxième phrase est également conditionnée par une recommandation du service d'orientation scolaire, et l'admission d'un enfant né entre janvier et la fin juin est conditionnée par une recommandation du service d'orientation scolaire et d'un médecin spécialiste, que le représentant légal joint à sa demande.
4. Le représentant légal a l'obligation d'inscrire son enfant pour sa scolarité obligatoire, et ce dans la période du 1er avril au 30 avril de l'année civile dans laquelle l'enfant doit débuter sa scolarité obligatoire.
5. Un élève s'acquitte de la scolarité obligatoire dans l'école élémentaire relevant de la commune ou de l'union de communes ayant son siège dans l'arrondissement scolaire (article 178, paragraphe 2) dans lequel l'élève a son domicile permanent, pour un étranger le lieu de séjour de l'élève (ci-après l'*« école de rattachement »*), sauf si le représentant légal choisit pour l'élève une école autre que celle de rattachement. Si l'enfant est admis dans une autre école que celle de rattachement, le directeur de cette école en informe le directeur de l'école de rattachement au plus tard à la fin du mois de mai de l'année civile dans laquelle l'enfant doit débuter sa scolarité obligatoire.
6. Un élève placé dans un établissement scolaire pour son éducation protégée ou en foyer ou dans un établissement scolaire pour des soins éducatifs préventifs s'acquitte de sa scolarité obligatoire dans l'école élémentaire créée auprès de cet établissement scolaire ou dans une école élémentaire relevant de la commune ou de l'union de commune ayant son siège dans l'arrondissement scolaire dans lequel a son siège l'établissement scolaire concerné, le cas échéant dans une autre école établie par l'État, la région, la commune ou l'union de communes.
7. Le directeur de l'école de rattachement a l'obligation d'admettre en priorité les élèves ayant leur domicile permanent dans l'arrondissement scolaire correspondant et les élèves placés dans cet arrondissement dans un établissement scolaire pour l'éducation en foyer, l'éducation protégée ou dans un établissement scolaire pour soins éducatifs préventifs, et ce à concurrence du nombre autorisé d'élèves figurant dans le registre scolaire.
8. L'office municipal de la commune dans laquelle se trouve l'arrondissement scolaire de l'école élémentaire communique à cette école suffisamment avant la date d'inscription à la scolarité

obligatoire la liste des enfants pour lesquels cette école est l'école de rattachement et qui sont concernés par l'obligation selon le paragraphe 4. La liste comporte toujours le ou les prénoms, le nom de famille, la date de naissance et l'adresse du domicile permanent de l'enfant ou du lieu de séjour pour un enfant étranger.

En République tchèque, la scolarité obligatoire dure neuf ans. Un élève admis dans une école élémentaire doit fréquenter cette école, l'élève ne peut pas en être retiré. Le seul motif de fin de l'enseignement dans une école élémentaire est le transfert vers une autre école.

Les documents d'identité des enfants ainsi que ceux des parents doivent être présentés lors de l'inscription.

Vous trouverez un modèle de fiche d'inscription à l'école élémentaire (vzor přihlášky do ZŠ) en annexe à la page 51. Vous pouvez retirer la fiche d'inscription pour l'école de votre choix directement dans ladite école ou, souvent, la télécharger sur le site internet de l'école.

Vous trouverez un modèle de demande de report de la scolarité obligatoire en annexe à la page 52.

Au moment des inscriptions, l'école détermine de manière informelle si l'enfant est prêt à aller à l'école.

2.3 L'entrée dans les autres classes de l'école élémentaire

Un enfant peut entrer n'importe quand en cours d'année scolaire dans les classes supérieures de l'école élémentaire (vyšší ročník základní školy). C'est le directeur de l'école qui décide de son admission ou non-admission. Celui-ci est aussi obligé de placer l'élève dans l'année d'études qui convient.

Actuellement il n'existe pas en République tchèque de méthodologie pour le placement des enfants réfugiés et demandeurs de la protection internationale dans les classes d'école élémentaire. Pour la plupart, les écoles placent les enfants en fonction de leur connaissance de la langue tchèque et ont tendance à les faire entrer dans des classes inférieures à celles de leur âge. La pratique montre pourtant que placer un enfant dans un groupe de son âge est pour lui la meilleure solution. Les parents ont le droit de collaborer avec l'école sur ce sujet et de donner leur avis sur le placement de leur enfant.

Si un enfant est placé dans une classe inférieure, il n'est pas facile de revenir ensuite sur cette décision. Le passage dans une classe supérieure est en effet conditionné par des tests d'équivalence que tous les enfants ne réussissent pas forcément. C'est pourquoi il est important de veiller à ce que l'enfant soit placé dans la bonne classe dès son entrée à l'école.

Le critère de base que les parents et les écoles devraient avoir à l'esprit lorsqu'ils décident dans quelle classe placer l'enfant, est que celui-ci doit avoir le temps de pouvoir achever sa formation élémentaire. L'école élémentaire ne peut en effet former l'élève que jusqu'à la fin de l'année scolaire pendant laquelle il atteint ses 17 ans, et ce seulement dans le cas où l'élève a redoublé une année.

Cela signifie que si l'élève atteint l'âge de 17 ans avant de passer en 9e année (c'est-à-dire la dernière) de l'école élémentaire, sa formation prendra fin sans qu'il ait achevé son cursus élémentaire.

Dans ce cas, il ne dispose ensuite que de possibilités très limitées pour poursuivre ses études et même pour trouver du travail. Aussi, pouvoir arriver au terme du cursus élémentaire devrait être un critère

fondamental au moment de placer les enfants réfugiés et demandeurs de la protection internationale dans les classes de l'école élémentaire.

2.4 Résumé

- Un enfant peut entrer en maternelle s'il a atteint l'âge de 3 ans.
- Lorsque l'enfant a 5 ans, ses parents sont tenus de l'inscrire à l'école maternelle.
- Lorsque l'enfant a 6 ans, ses parents sont tenus de l'inscrire en première année d'école élémentaire.
- Les inscriptions à l'école élémentaire se déroulent en avril.
- Un enfant peut entrer n'importe quand en cours d'année scolaire dans les classes supérieures de l'école élémentaire.
- Avant de placer un enfant dans une classe de l'école élémentaire, il est nécessaire de veiller à ce qu'il puisse achever le cursus élémentaire, c'est-à-dire qu'il entre en 9e année d'école élémentaire avant d'avoir 18 ans.



3 L'année scolaire et la journée d'école

3.1 Le calendrier de l'année scolaire

L'année scolaire commence le 1er septembre et s'achève le 31 août de l'année civile suivante. Elle est divisée en deux périodes. La période de cours, qui dure 10 mois du 1er septembre au 30 juin, et la période des vacances d'été du 1er juillet au 31 août. L'année scolaire est divisée en deux semestres de cinq mois chacun. Le premier semestre s'achève le 30 janvier, le second prend fin le 30 juin.

En juillet et août, les enfants ont deux mois de vacances d'été pendant lesquels ils ne vont pas à l'école. Ils ont aussi des périodes de vacances plus courtes en cours d'année scolaire :

- **trois jours de vacances d'automne** – vers le 28 octobre
- **les vacances de Noël** – en général du 23 décembre au 2 janvier
- **une journée de vacances en fin de semestre** – vers le 1er février
- **les vacances de printemps** – une semaine en février ou en mars, les dates changent tous les ans

- **les vacances de Pâques** – Jeudi Saint, Vendredi Saint et Lundi de Pâques.

Outre les vacances susmentionnées, les enfants ne vont pas non plus à l'école les jours fériés. Pendant l'année scolaire, ces jours sont les suivants :

- **28 septembre** – Jour de l'État tchèque (Den české státnosti)
- **28 octobre** – Jour de la naissance de l'État tchécoslovaque indépendant (Den vzniku samostatného československého státu)
- **17 novembre** – Jour de la lutte pour la liberté et la démocratie (Den boje za svobodu a demokracii)
- **1er mai** – Fête du travail (Svátek práce)
- **8 mai** – Jour de la victoire (Den vítězství)

Le calendrier de l'année scolaire est communiqué à votre enfant au début de l'année scolaire et est la plupart du temps également consultable sur le site internet de l'école. Vous pouvez inscrire les dates des vacances de votre enfant dans le tableau figurant en annexe à la page 53.

Vous pouvez trouver le calendrier de l'année scolaire sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/zakladni-skolstvi> (rubrique Úřední sdělení – Communiqués officiels)



3.2 Les évaluations et bulletins

Les enseignants évaluent généralement les résultats scolaires des enfants à l'aide de notes. Celles-ci vont de 1 à 5, 1 étant la meilleure note et 5 la moins bonne. Certaines écoles donnent la priorité à l'évaluation littérale dans le cadre de laquelle elles décrivent plus largement les performances des élèves, ou parfois conjuguent évaluation littérale et chiffrée.

Les enseignants inscrivent les notes des enfants dans leurs carnets de correspondance ainsi qu'aujourd'hui la plupart du temps également sur internet. Les parents ont ainsi accès aux notes de leurs enfants après s'être connectés sur le site de l'école, personne d'autre n'y ayant accès.

L'évaluation par notes est généralement également utilisée pour les bulletins

(vysvědčení) qui évaluent globalement l'élève dans les différentes matières, y compris son comportement, pour le semestre passé. Les enfants obtiennent deux bulletins par an. Vous trouverez un exemple de bulletin du deuxième niveau de l'enseignement élémentaire (vysvědčení z druhého stupně ZŠ) à la page 20.

En deuxième niveau d'école élémentaire et dans le secondaire, les bulletins ne comportent pas de chiffres mais les expressions suivantes qui correspondent à chaque note :

- 1 – excellent (výborně)
- 2 – très bien (chvalitebně)
- 3 – bien (dobře)
- 4 – suffisant (dostatečně)
- 5 – insuffisant (nedostatečně)

3.3 L'emploi du temps

En République tchèque, les enfants vont à l'école du lundi au vendredi, pas le samedi ni le dimanche.

La journée d'école commence en général à 8h00, les élèves arrivant vers 7h45. La durée de la journée dépend du nombre quotidien d'heures de cours de l'élève. Tout dépend de l'emploi du temps (rozvrh hodin) que l'élève obtient au début de l'année scolaire et qui se trouve souvent sur le site internet de l'école. L'emploi du temps est obligatoire pour l'élève qui doit assister à tous les cours prévus.

Les élèves du premier niveau de l'école élémentaire (první stupeň ZŠ) finissent en général vers 12h00, ceux du deuxième niveau (druhý stupeň ZŠ) ayant cours plus

longtemps. Ils finissent la plupart du temps entre 13h00 et 15h00.

Une heure de cours dure 45 minutes et est suivie d'une récréation de 10 ou 20 minutes. En première et deuxième année d'école élémentaire, les élèves ont entre 18 et 22 heures de cours par semaine, puis entre 22 et 26 entre la troisième et la cinquième année. Au deuxième niveau de l'école élémentaire (druhý stupeň ZŠ), le nombre d'heures de cours par semaine passe à 28–32.

Le tableau ci-après présente un exemple d'emploi du temps pour un élève de 6e année d'école élémentaire. Vous pouvez noter l'emploi du temps de votre enfant dans le tableau vierge prévu à cet effet en annexe à la page 54.

EMPLOI DU TEMPS									
	1 8:00–8:45	2 8:55–9:45	3 10:00–10:45	4 10:55–11:40	5 11:50–12:35	6 12:45–13:30	7 13:40–14:25	8 14:35–15:20	9 15:30–16:15
Lun	Aj	M	Hv	Př	Čj	Tv			
Mar	F	M	Čj	Aj	Z	D			
Mer	Př	TV	Čj	Pč	Inf		Vv	Vv	
Jeu	M	Aj	Čj	Tv	Pč	D			
Ven	Z	M	Čj	F	Ov				

Légende :

Aj – Anglais, M – Mathématiques, Hv – Musique, Př – Sciences naturelles, Čj – Tchèque,
 Tv – Éducation physique et sportive, F – Physique, Z – Géographie, D – Histoire,
 Inf – Informatique, Vv – Arts, Pč – Activités professionnelles, Ov – Éducation civique



3.4 Les matières enseignées

Les matières enseignées aux élèves du premier niveau d'école élémentaire (první stupeň ZŠ) sont les suivantes :

- **tchèque** : les enfants apprennent d'abord à lire et à écrire puis se consacrent plus particulièrement à la grammaire et à la littérature
- **langue étrangère** (au plus tard à partir de la 3e année) : la langue étrangère la plus fréquente dans les écoles est l'anglais
- **mathématiques**
- **informatique** : les enfants s'initient à l'ordinateur
- **notre monde** (1ère à 3e années) : les enfants découvrent le lieu où ils vivent et la société qui les entoure, de même que la nature et les principes d'une vie saine.
- **sciences naturelles** (4e et 5e années) : ce cours s'inscrit dans la continuité de la matière Notre monde et l'approfondit dans le domaine des sciences
- **civilisation** (4e et 5e années) : ce cours s'inscrit dans la continuité de la matière Notre monde et l'approfondit dans le domaine de l'histoire et de la géographie
- **musique** : les élèves apprennent à comprendre la musique, à l'interpréter et à en produire
- **arts** : les élèves apprennent à regarder, interpréter et créer les arts visuels

- **éducation physique et sportive** : les enfants acquièrent des aptitudes de motricité
- **activités professionnelles** : les élèves assimilent des compétences professionnelles pratiques.

Au second niveau d'école élémentaire (druhý stupeň ZŠ), l'éventail des matières enseignées s'élargit et les élèves étudient les matières suivantes :

- **tchèque** : les élèves apprennent la compréhension de texte, à rédiger, acquièrent le registre littéral de la langue et découvrent les principaux genres littéraires
- **langue étrangère** : les élèves assimilent une langue étrangère au niveau A2
- **mathématiques**
- **informatique** : les élèves apprennent les bases du travail sur ordinateur et à s'orienter dans le monde de l'information
- **histoire** : les enfants acquièrent des connaissances sur l'histoire tchèque et l'histoire mondiale
- **éducation civique** : les élèves découvrent les principes de fonctionnement de la société et des activités des organisations politiques
- **physique** : les élèves发现 les propriétés des substances, examinent les mouvements des corps, l'énergie, le son et l'électricité

- **chimie** : les élèves découvrent la composition particulière des substances, les composés organiques et inorganiques et leurs réactions
 - **histoire naturelle** : les élèves étudient la nature et acquièrent des connaissances dans les domaines de la biologie traditionnelle et de la génétique, de la biologie des champignons, des végétaux, des animaux, de l'homme, de la nature inorganique et de l'écologie
 - **géographie** : les élèves découvrent les régions du monde, leur environnement sociétal et économique,
- et se consacrent plus en détail à la géographie de la République tchèque
- **musique** : les élèves apprennent à comprendre la musique, à l'interpréter et à en produire
 - **arts** : les élèves apprennent à regarder, interpréter et créer les arts visuels
 - **éducation physique et sportive** : les enfants acquièrent des aptitudes de motricité
 - **activités professionnelles** : les élèves assimilent des compétences professionnelles pratiques

Informations plus détaillées sur le programme d'enseignement à l'école élémentaire :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/vzdelavaci-oblasti-rvp-zv>



Bezejmenná škola; Václavské náměstí, Praha 1**IZO 11001100**Třída: **9.A** Ročník: **9** Číslo v třídním výkazu: **11** Školní rok: 1998/1999**VYSVĚDČENÍ**Jméno a příjmení: **Petr Novák**Datum narození: **1. 1. 1990**Rodné číslo: **900101/0111**Místo narození: **Praha 1**

	I. pololetí	II. pololetí
Člověk	velmi dobré	velmi dobré
Povinné předměty		
Cesky jazyk a literatura	výborný	výborný
Anglicky jazyk	výborný	výborný
Německy jazyk	výborný	výborný
Dějepis	výborný	výborný
Občanská výchova	výborný	výborný
Rodinná výchova	výborný	výborný
Zeměpis	výborný	výborný
Matematika	výborný	výborný
Přírodopis	výborný	výborný
Fyzika	výborný	výborný
Chemie	výborný	výborný
Hudební výchova	výborný	výborný
Výtvarná výchova	výborný	chvalitebný
Pracovní činnost	výborný	výborný
Tělesná výchova	výborný	výborný
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Exemple de bulletin (source : Jan Groh)

3.5 S'équiper pour l'école

Avant d'entrer à l'école, il est nécessaire en particulier pour les élèves du premier niveau de l'école élémentaire (první stupeň ZŠ) d'acheter le matériel nécessaire. Les manuels sont prêtés gratuitement aux élèves des écoles élémentaires, mais ils doivent s'acheter eux-mêmes le reste du matériel nécessaire. La liste précise du matériel requis vous est communiquée par l'enseignant de votre enfant ; en règle générale, les élèves du premier niveau de l'école élémentaire ont besoin de l'équipement suivant :

- cartable
- goûter
- plumier
- chaussures d'intérieur
- stylo
- crayons

- crayons de couleur
- gomme
- taille-crayons
- cahiers

L'équipement pour les élèves du second niveau de l'école élémentaire (druhý stupeň ZŠ) et ceux du secondaire (střední škola) est déjà plus spécifique. L'école en décide elle-même. Dans la majorité des écoles, il faut cependant que les élèves changent de chaussures et disposent de leur propre matériel pour écrire, cahiers compris. Pour les cours de mathématiques, les élèves ont besoin d'outils pour dessiner (règles et compas) et souvent aussi d'une calculatrice. La plupart des écoles exigent également une tenue de sport (vêtements et chaussures) pour l'EPS.



3.6 La restauration à l'école

La majeure partie des écoles élémentaires et secondaires de République tchèque possèdent une cantine où les élèves peuvent déjeuner quotidiennement. Les cantines offrent généralement le choix entre plusieurs plats, dont souvent un plat végétarien.

Les élèves déjeunent soit après les cours, soit pendant la pause-déjeuner. La

pause-déjeuner est en général d'au moins 30 minutes.

Les parents doivent payer eux-mêmes les repas pris à l'école, dont le prix est toutefois subventionné par l'État et donc relativement bas. Le prix d'un déjeuner est compris entre 20 et 30 CZK.

JOUR	SOUPE	PLAT PRINCIPAL
Lundi	Soupe à la tomate avec flocons d'avoine	1. Poulet rôti, riz, salade 2. Chou-fleur pané, pommes de terre vapeur, salade
Mardi	Soupe de pommes de terre aux champignons	1. Escalope de porc panée, pommes de terre vapeur 2. Piperade, pommes de terre vapeur
Mercredi	Soupe de goulasch	1. Risotto au poulet, salade 2. Risotto aux légumes, macédoine
Jeudi	Soupe de lentilles	1. Goulasch de bœuf, pâtes 2. Gratin de pâtes aux brocolis, salade
Vendredi	Bouillon de bœuf aux vermicelles	1. Foie, riz, salade 2. Riz au lait et fruits

3.7 La garderie

Les écoles élémentaires proposent à leurs élèves de rester en garderie (družina), que ce soit avant le début des cours, à partir de 6h00 – 6h30 (quand les parents commencent à travailler tôt), ou après les cours, jusqu'à environ 16h00 – 17h00.

En garderie, les élèves se consacrent, sous la surveillance des éducatrices, à

des activités choisies parmi lesquelles les plus divers jeux, excursions, activités artistiques et sportives, mais prennent aussi du repos.

Le séjour de l'enfant à la garderie est financé par les parents eux-mêmes. Le prix est en général de 50 à 250 CZK par mois.

3.8 Activités de loisirs

Le temps libre est aussi important pour l'enfant que le temps passé à l'école. Les activités de loisirs permettent non seulement aux enfants d'acquérir de nouvelles aptitudes, mais aussi de tisser de nouveaux liens et de travailler leur tchèque.

De nombreuses écoles proposent aujourd'hui aux enfants différentes activités après les cours, que ce soit dans le cadre de la garderie de l'école (voir ci-dessus) ou en dehors. La liste des activités proposées est consultable sur les sites internet des écoles et comprend le plus souvent :

- activités musicales : flûte, chorale, etc.
- activités artistiques : poterie, dessin, photo, danse, théâtre, etc.
- activités sportives : aérobic, jeux de balle, athlétisme, football, sports de combat, etc.
- cours de langue
- cours d'informatique

Bien que certaines écoles offrent gratuitement ces activités de loisirs, la participation doit la plupart du temps être financée par les parents. Les prix varient en général entre 500 et 1 500 CZK par semestre.



3.9 Résumé

- L'année scolaire commence le 1er septembre et finit le 31 août.
- Entre le 1er juillet et le 31 août, les enfants sont en vacances d'été.
- Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi ; Ils n'ont pas cours le samedi ni le dimanche.
- Les enseignants évaluent le plus souvent les élèves en leur attribuant des notes comprises entre 1 et 5 (1 étant la meilleure note, 5 la moins bonne).
- À la fin de chaque semestre (c'est-à-dire le 30 janvier et le 30 juin), l'élève obtient un bulletin avec son évaluation globale. Les cours commencent en général à 8h00.
- La journée d'école s'organise en fonction de l'emploi du temps que l'élève reçoit au début de l'année scolaire.
- Les enfants peuvent déjeuner à l'école pour environ 20–30 CZK par jour.
- Les écoles proposent également aux enfants de rester à la garderie, que ce soit avant le début des cours ou après les cours.
- De nombreuses écoles proposent en outre aux enfants un large choix d'activités de loisirs.



4 La communication avec l'école

4.1 La visite de l'école

Avant l'entrée de votre enfant à l'école ou son premier jour, il vous est recommandé de visiter en personne l'école. Essayez donc de convenir d'un rendez-vous avec le directeur de l'école et l'enseignant principal de votre enfant. Si vous avez l'intention de visiter l'école pendant l'année scolaire et d'assister aux cours, mettez-vous préalablement d'accord avec l'enseignant principal de votre enfant.

Les écoles ne disposant pas toujours des moyens pour assurer l'interprétation dans votre langue maternelle, essayez de vous faire accompagner de quelqu'un qui parle à la fois votre langue et le tchèque.

Il est recommandé de découvrir les locaux de l'école accompagné de l'enseignant principal (où se trouvent la classe, la cantine, les vestiaires, les entrées), ainsi que le rythme de la journée (à quelle heure ouvre l'école, à quelle heure commencent les cours, quel est l'emploi du temps, etc.). Lors de ce rendez-vous communiquez également à l'école toutes les informations sur l'enfant que vous jugez importantes (comment appeler l'enfant, quelles sont ses connaissances du tchèque, quelle est sa formation précédente, la raison de son séjour en République tchèque, ses centres d'intérêt, craintes, attentes, en quoi il pense avoir besoin d'aide, etc.).

4.2 Les réunions de classe

Au moins une fois par semestre, l'école organise des réunions de classe (třídní schůzka). Ces réunions peuvent être collectives, tous les parents des élèves d'une même classe se retrouvant à l'école et discutant avec l'enseignant, ou individuelles, les parents rencontrant l'enseignant séparément.

Les réunions de classe sont une très bonne opportunité pour savoir comment va votre enfant à l'école et poser à l'enseignant toutes les questions que vous vous posez. La majorité des écoles ne disposent cependant pas pour l'instant des moyens pour assurer l'interprétation dans votre

langue maternelle pendant les réunions de classe. Si cela vous semble opportun, essayez donc de vous faire accompagner de quelqu'un qui parle à la fois votre langue maternelle et le tchèque, pour qu'il puisse servir d'interprète pendant la réunion de classe.

Si l'école organise des réunions de classe collectives, mais que vous préfériez un entretien individuel avec l'enseignant, adressez-vous à lui pour prendre rendez-vous. Pour la plupart des enseignants, cela ne pose pas de problème.

Vous êtes informés des dates des réunions de classe par l'intermédiaire

de votre enfant (les dates devraient être notées dans son livret ou son carnet de correspondance), étant précisé que la plupart des écoles informent les parents de la tenue de ces réunions également via internet. En cas d'incertitude, vous pouvez appeler à tout moment le secrétariat de l'école.

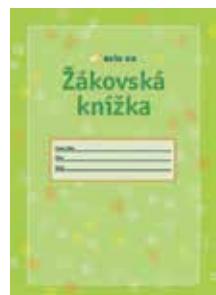
Si la date de la réunion de classe ne vous convient pas, par exemple pour des raisons professionnelles, essayez de convenir avec l'enseignant d'une réunion individuelle. L'enseignant appréciera véritablement votre intérêt pour l'éducation de votre enfant.

4.3 Le carnet de correspondance

Le carnet de correspondance (*žákovská knížka*) sert à la communication avec l'école ; il sert à inscrire les notes et diverses communications à transmettre aux parents (comportement de l'enfant, sorties, excursions, etc.). Le carnet de correspondance sert aussi aux parents pour excuser les absences de leur enfant à l'école (si possible à l'avance, mais au plus tard dans les 3 jours suivant le retour à l'école). Plus d'informations à la page 58.

Actuellement, les écoles utilisent aussi des systèmes électroniques d'informations

scolaires qui peuvent entièrement remplacer le carnet de correspondance. Ils se présentent sous la forme de pages web ou d'applications pour téléphones portables. Les parents peuvent y apprendre tout ce qui précède et ils servent aussi à la communication avec les enseignants et à excuser les absences de l'enfant.



4.4 Résumé

- Au moins deux fois par an, l'école organise des réunions de classe à l'occasion desquelles les parents peuvent rencontrer les enseignants.
- Lorsque votre enfant arrive à l'école, essayez de convenir d'un rendez-vous individuel avec le directeur et l'enseignant principal.
- Les écoles n'ont pas l'obligation d'assurer l'interprétation dans votre langue maternelle, mais vous pouvez la demander à l'avance. La demande sera ensuite évaluée par l'école en tenant compte de ses possibilités et capacités.
- À l'école, votre enfant reçoit un carnet de correspondance dans lequel sont inscrites ses notes et les communications de l'école.
- Le carnet de correspondance vous sert également à excuser les absences de votre enfant en classe.

5 *Droits et obligations*

5.1 Obligations de l'école

Les écoles ont avant tout l'obligation naturelle d'éduquer les enfants. Dans le cas des enfants réfugiés et demandeurs de la protection internationale, que la loi sur l'école définit comme des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques, les écoles sont par ailleurs tenues de fournir aux enfants une forme d'enseignement correspondant à leurs besoins individuels.

Les écoles doivent aussi prendre soin de la santé et de la sécurité des enfants pendant la journée scolaire.

Actuellement, les écoles n'ont pas l'obligation d'enseigner le tchèque aux enfants réfugiés et demandeurs de la protection internationale (votre enfant a toutefois le droit à un enseignement du tchèque dans le cadre du Programme national d'intégration [Státní integrační program]).

5.2 Droits et obligations des parents

Les droits et obligations de base des parents quant à l'éducation de leur enfant sont fixés par la loi sur l'école.

Les parents ont le droit :

- d'être informés du déroulement et des résultats de l'éducation de leur enfant ;
- de s'exprimer sur toutes les décisions ayant un impact sur l'éducation de leur enfant ;
- d'être informés et conseillés par l'école et le service d'orientation scolaire (service de conseil pédagogico-psychologique « pedagogicko-psychologická poradna » ou centre de pédagogie spéciale « speciálně pedagogické centrum »).

Les parents doivent :

- faire en sorte que leur enfant aille à l'école ;
- inscrire leur enfant pour sa scolarité obligatoire au début de l'année civile au cours de laquelle l'enfant doit commencer à aller à l'école ;
- prendre part personnellement à la discussion des sujets importants concernant l'éducation de leur enfant;
- informer l'école d'un changement de l'état de santé de leur enfant ;
- excuser l'absence de l'enfant en classe (à l'aide des bulletins d'excuse).

5.3 Droits et obligations des enfants

De même que leurs parents, **les enfants ont le droit :**

- d'être informés du déroulement et des résultats de leur éducation ;
- d'exprimer leur avis ;
- d'être informés et orientés par l'école et le service d'orientation ;

- de bénéficier d'un enseignement qui réponde à leurs besoins individuels.

Outre ces droits, les enfants sont obligés :

- d'aller à l'école,
- de respecter le règlement de l'école,
- de se conformer aux instructions des enseignants.

5.4 Résumé

- L'école est tenue, pendant la journée scolaire, de veiller à la sécurité et à la santé des enfants.
- Les parents ont le droit de s'exprimer sur les décisions concernant l'éducation de leurs enfants ainsi que d'être informés et conseillés par l'école.
- Les parents sont tenus d'envoyer

leurs enfants à l'école et d'excuser auprès de l'école leurs éventuelles absences.

- Les enfants ont le droit de bénéficier d'un enseignement qui réponde à leurs besoins individuels.
- Les enfants ont l'obligation d'aller à l'école et de se conformer aux instructions des enseignants.



6 *L'enseignement secondaire*

6.1 La procédure d'admission dans le secondaire

Les conditions requises pour être admis dans un établissement d'enseignement secondaire sont les suivantes :

- avoir fait sa scolarité obligatoire (c'est-à-dire 9 ans d'études en école élémentaire, le cas échéant au lycée)
- remplir les conditions de la procédure d'admission.

Chaque élève peut soumettre deux candidatures, dans deux écoles secondaires (un modèle de formulaire se trouve en annexe à la page 55). Les dossiers de candidature doivent être déposés directement auprès des établissements d'enseignement secondaire choisis avant le 15 mars de l'année civile correspondante (de l'année au cours de laquelle l'élève est scolarisé en 9e année de l'école élémentaire).

Les examens d'admission aux écoles secondaires s'achevant par le baccalauréat se tiennent du 12 au 28 avril. Les examens d'admission aux écoles secondaires sans baccalauréat se tiennent du 22 au 30 avril. La date concrète est définie par le directeur de l'école. Les écoles secondaires artistiques organisent des examens d'entrée spécifiques (talentové zkoušky) au cours du mois de janvier.

Les étrangers auxquels s'applique l'article 20, paragraphe 4, de la loi sur l'école (qui ne sont pas citoyens tchèques et qui ont acquis une formation précédente dans une école étrangère) ne passent pas, sur demande, l'examen unique pour les matières Langue tchèque et Littérature. Le niveau de connaissance du tchèque est vérifié lors d'un entretien.

L'organisme CERMAT, qui réalise l'examen d'admission unique, communique au plus tard le 28 avril l'évaluation du candidat à l'école secondaire concernée à laquelle le candidat s'inscrit en première année de cursus secondaire.

L'étudiant est informé du résultat de la procédure d'admission à l'école secondaire dans les deux jours suivant la réception par l'école des résultats des examens d'entrée – et ce à distance.

Dans les 10 jours suivant la réception de la décision, l'étudiant doit remettre un bulletin d'inscription (zápisový lístek) à l'école choisie où il a été admis. Si l'étudiant a été admis dans plusieurs établissements, il doit choisir un seul d'entre eux, ce qu'il confirme en remettant le bulletin d'inscription.

Si l'élève n'a été admis dans aucun établissement d'enseignement secondaire, il peut se présenter pour le deuxième tour de la procédure de sélection. Cette procédure est mise en place dans les écoles dans lesquelles le nombre maximal d'élèves n'a pas été atteint au premier tour.

Si l'élève n'a pas été admis dans le secondaire, ses parents peuvent faire appel de la décision de refus d'admission. Vous trouverez un exemple de courrier d'appel en annexe à la page 56. Si vous avez l'intention de visiter l'école pendant l'année scolaire et d'assister aux cours, mettez-vous préalablement d'accord avec l'enseignant principal de votre enfant.

Si l'école organise des réunions de classe collectives, mais que vous préfériez un entretien individuel avec un enseignant, adressez-vous à lui pour

prendre rendez-vous. Pour la plupart des enseignants, cela ne pose pas de problème.

Vous êtes informés des dates des réunions de classe par l'intermédiaire de votre enfant (les dates devraient être notées dans son livret ou son carnet de correspondance), étant précisé que la plupart des écoles informent les parents de la tenue de ces réunions également via

internet. En cas d'incertitude, vous pouvez appeler à tout moment le secrétariat de l'école.

Si la date de la réunion de classe ne vous convient pas, par exemple pour des raisons professionnelles, essayez de convenir avec l'enseignant d'une réunion individuelle. L'enseignant appréciera véritablement votre intérêt pour l'éducation de votre enfant.

Les formulaires d'inscription pour le secondaire peuvent être téléchargés sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/strednivzdelavani/prijimaninastredniskolya-konzervatore>



Pour des informations complémentaires sur l'appel en cas de non-admission dans le secondaire :

<http://www.icm.uh.cz/doc/221/>



6.2 Le passage en classe supérieure dans le secondaire

Si l'élève a déjà fréquenté un établissement d'enseignement secondaire à l'étranger, il peut être directement admis dans une classe supérieure en République tchèque. C'est le directeur de l'école qui décide de l'admission de l'élève.

Le directeur de l'établissement d'enseignement secondaire peut conditionner l'admission dans une classe supérieure au passage d'un examen permettant de vérifier les connaissances de l'élève.

Pour que l'élève puisse être admis dans une classe supérieure du secondaire, il doit présenter les documents attestant de ses études à l'étranger. Pour les personnes auxquelles la protection internationale a été accordée sur le territoire de la République tchèque, ces documents peuvent cependant être remplacés par une déclaration sur l'honneur (voir article 108, paragraphe 9 de la loi sur l'école).

6.3 Les différents types d'établissements d'enseignement secondaire

À la différence des écoles élémentaires, qui sont plus ou moins uniformes en République tchèque, il existe toute une série de types d'établissements d'enseignement secondaire avec des orientations et des niveaux de difficulté des études variés. C'est pourquoi l'élève de 9e année à l'école élémentaire doit bien choisir l'école dans laquelle il poursuivra ses études.

La première question à se poser est de savoir si l'élève, après son cursus au secondaire, aimerait poursuivre dans le supérieur. Pour ce faire, il doit en effet être titulaire de l'examen du baccalauréat (maturitní zkouška) qui se passe en fin d'études au lycée ou au lycée professionnel. En revanche, si l'élève n'envisage pas de poursuivre ses études après le secondaire, il peut également choisir le centre d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště), qui s'achève avec la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle (výuční list, voir chapitre 6.4 pour davantage d'informations).

Les lycées (gymnázium) dispensent aux élèves un enseignement général en quatre ans. Le cursus s'achève sur l'examen du baccalauréat (maturitní zkouška, voir chapitre 6.4 pour davantage d'informations). Les lycéens doivent obligatoirement étudier deux langues étrangères en plus du tchèque, les mathématiques, les sciences naturelles (biologie, chimie, physique et géographie), les sciences sociales (histoire, introduction aux sciences sociales) et l'informatique. Ils ont également des cours d'éducation physique, musicale et artistique.

Les lycées professionnels (střední odborná škola, SOŠ) se distinguent des lycées généraux par l'orientation à

caractère professionnel des études. Le cursus en quatre ans s'achève là aussi par le baccalauréat (maturitní zkouška), qui a la même valeur que celui du lycée général. Les matières générales (comme au lycée général) enseignées au lycée professionnel représentent environ 60 % du contenu de l'enseignement, le reste étant consacré à une préparation professionnelle spécifique. Des exemples d'orientation dans les lycées professionnels sont présentés au chapitre 6.5.

Par rapport aux lycées professionnels, la part de l'enseignement général est moins importante dans **les centres d'apprentissage professionnel** (střední odborné učiliště, SOU), qui sont très orientés vers la pratique. La moitié du temps de cours est consacrée à la formation professionnelle. Ce cursus en trois ans (parfois aussi deux ans) s'achève avec l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle (výuční list), qui ne permet toutefois pas à ses titulaires de poursuivre leurs études dans le supérieur. Des exemples de spécialisation en centre d'apprentissage professionnel sont présentés au chapitre 6.5.

Outre ces trois principaux types d'écoles, il existe aussi en République tchèque des établissements d'enseignement secondaire destinés aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques du fait de leur handicap ou de leur situation défavorisée. Il s'agit des centres de formation professionnelle (odborné učiliště) et des écoles pratiques (praktická škola).

La partie spécifique (profilová část) du baccalauréat porte aussi sur trois matières, qui sont décidées par chaque école individuellement.

Le cursus dans les **centres de formation professionnelle**, de même que dans les **centres d'apprentissage professionnel**, s'achève par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (výuční list). Les diplômés des centres de formation professionnelle ne sont toutefois pas habilités à exercer tous les métiers dans leur domaine. Leurs études en centre de formation professionnelle les préparent en

effet à l'exercice de professions ouvrières non qualifiées, et non à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante.

Les écoles pratiques (praktická škola) proposent un enseignement secondaire aux élèves présentant un handicap mental lourd dans le but de leur transmettre les aptitudes spécifiques nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles simples et dans la vie de tous les jours.

La liste de tous les établissements d'enseignement secondaire de République tchèque est par exemple disponible sur :

<http://www.infoabsolvent.cz>



6.4 Les possibilités d'achèvement des études secondaires

Les études secondaires sont achevées par l'une des trois formes de qualification suivantes :

1. **Le baccalauréat** (maturitní zkouška) : cet examen met fin aux études au lycée général (gymnázium) et aux cursus de quatre ans des lycées professionnels (střední odborná škola, SOŠ), ainsi qu'aux cursus de deux ou trois ans post-secondaires des diplômés des centres d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště). Le baccalauréat ouvre aux diplômés la possibilité de poursuivre leurs études dans le supérieur. Depuis 2011, le baccalauréat comprend deux parties – une partie commune à tous les candidats, qui est définie par le ministère de l'Éducation (par l'intermédiaire de l'organisme CERMAT), et une partie spécifique, qui est définie par chaque école individuellement. La partie commune

du baccalauréat se compose d'un examen sur la langue tchèque et sur la littérature et d'un examen obligatoire sur une matière au choix, langue étrangère ou mathématiques. La partie spécifique (profilová část) du baccalauréat porte aussi sur trois matières, qui sont décidées par chaque école individuellement.

2. **Le certificat d'aptitude professionnelle** (výuční list) et l'examen de fin d'études (závěrečná zkouška) : ils achèvent les cursus professionnels de deux ou trois ans qui préparent les élèves à l'exercice d'une profession pratique concrète. Le certificat d'aptitude professionnelle ne permet pas à ses titulaires de poursuivre leurs études dans le supérieur.
3. **L'examen de fin d'études (závěrečná zkouška)** : s'achèvent par l'examen de fin d'études seul, les cursus du

secondaire destinés en particulier aux élèves présentant un handicap mental, notamment dans les écoles pratiques. L'examen de fin d'études dans les cursus où un certificat d'aptitude professionnelle est délivré comprend un examen théorique (oral et écrit) et un examen pratique. Sur cette base,

les diplômés reçoivent leur certificat d'aptitude professionnelle.

L'examen de fin d'études des cursus où un certificat d'aptitude professionnelle n'est pas délivré comprend des examens dans les matières pratiques. Les diplômés reçoivent un certificat de fin d'études (vysvědčení o závěrečné zkoušce).

6.5 Les domaines d'études

Il existe de nombreux domaines d'études en République tchèque. Pour bien choisir son domaine, l'élève doit dans un premier temps déterminer quelle forme de fin de cursus secondaire l'intéresse : le baccalauréat (maturitní zkouška) ou le certificat d'aptitude professionnelle (výuční list).

Les études dans les domaines qui s'achèvent par le baccalauréat sont plus difficiles que celles qui s'achèvent par un certificat d'aptitude professionnelle ; en contrepartie, elles permettent à leurs diplômés d'accéder à l'enseignement supérieur. Le baccalauréat peut être obtenu dans les lycées qui dispensent un enseignement général (gymnázium) ou dans les lycées professionnels (střední odborná škola) qui, outre l'enseignement général, proposent aussi une formation professionnelle. Exemples d'orientations des lycées professionnels :

- commerce (obchodní akademie)
- construction (střední průmyslová škola

stavební)

- transports (střední průmyslová škola dopravní)
- électrotechnique (střední průmyslová škola elektrotechnická)
- soins infirmiers (střední zdravotnická škola)

Les cursus secondaires achevés par un certificat d'aptitude professionnelle sont proposés dans les centres d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště, SOU) et les centres de formation professionnelle (odborné učiliště, OU). Les domaines débouchant sur un certificat d'aptitude professionnelle sont eux aussi nombreux. À titre d'exemple :

- électricien
- cuisinier – serveur
- maçon
- plombier
- mécanicien automobile
- coiffeur
- jardinier
- tailleur

Liste de tous les domaines débouchant sur un baccalauréat et de tous les domaines de formation :

<http://www.stredniskoly.cz/obory/>



6.6 Résumé

- L'admission dans un établissement d'enseignement secondaire requiert d'avoir effectué toute sa scolarité obligatoire (9 ans) et de satisfaire aux conditions d'admission de l'école concernée.
- Les établissements d'enseignement secondaire dispensent une formation avec baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle ou examen de fin d'études.
- Les études des cursus s'achevant par le baccalauréat sont les plus difficiles et permettent à leurs diplômés d'accéder à l'enseignement supérieur.
- Le baccalauréat est délivré dans les lycées généraux (gymnázium) ou les lycées professionnels de quatre ans (střední odborná škola).
- Le certificat d'aptitude professionnelle est délivré au terme d'un cursus de deux ou trois ans en centre d'apprentissage professionnel (střední odborné učiliště).
- Les élèves présentant un handicap peuvent obtenir un certificat d'aptitude professionnelle dans les centres de formation professionnelle (odborné učiliště).
- Les élèves présentant un handicap mental ont à leur disposition les écoles pratiques (praktická škola).



7 *Les études supérieures*

7.1 La procédure d'admission dans le supérieur

La condition minimale pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur est d'avoir terminé son cursus dans le secondaire et obtenu le baccalauréat. La majorité des établissements du supérieur exigent cependant également de réussir les examens d'entrée (přijímací zkoušky).

La demande d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (přihláška ke studiu na vysoké škole) doit le plus souvent être déposée au plus tard le 31 mars de l'année civile correspondante (certains établissements permettent aujourd'hui l'inscription en ligne). Actuellement, il est requis de verser, au moment du dépôt de la demande d'admission, des frais administratifs s'élevant en général à 500 CZK. Le nombre de demandes d'admission dans le supérieur n'est pas limité. En relation avec la situation spécifique des demandeurs ukrainiens, la plupart des établissements d'enseignement supérieur permet en 2022 une admission dans des délais spéciaux.

Le contenu des examens d'entrée varie d'un établissement à l'autre, c'est pourquoi il est important d'étudier le site internet de l'établissement et de la spécialisation de votre choix pour obtenir les informations nécessaires.

Dans les établissements d'enseignement supérieur publics (veřejné vysoké školy), l'enseignement dispensé en langue tchèque est gratuit. Les étudiants doivent payer leurs frais de logement, d'alimentation et de supports de cours. De nombreuses

universités proposent néanmoins des bourses aux étudiants des familles aux revenus modestes.

Parmi les établissements d'enseignement supérieur publics les plus connus et les plus grands de République tchèque figurent :

- l'Université Charles de Prague (Univerzita Karlova v Praze)
- l'Université Masaryk de Brno (Masarykova univerzita v Brně)
- l'Université technique tchèque de Prague (České vysoké učení technické v Praze)
- l'Université technique de Brno (Vysoké učení technické v Brně)
- l'Université Palacký d'Olomouc (Univerzita Palackého v Olomouci)
- l'Université d'Économie de Prague (Vysoká škola ekonomická v Praze)
- l'Université de Bohême de l'Ouest de Plzeň (Západočeská univerzita v Plzni)

Il existe également des établissements d'enseignement supérieur publics dans les villes suivantes : Ústí nad Labem, Liberec, České Budějovice, Ostrava, Hradec Králové, Opava, Pardubice, Zlín et Jihlava.

Outre le réseau des écoles publiques, il existe par ailleurs en République tchèque des établissements d'enseignement supérieur privés (soukromé vysoké školy) dans lesquels les études sont toutefois payantes. Les droits de scolarité (školné) sont variables, de 20 000 à 100 000 CZK par semestre selon l'établissement et la spécialité.

Vous trouverez un aperçu de tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés sur :

<http://www.vysokeskoly.com>



Vous trouverez un aperçu de tous les cursus d'études accrédités disponibles dans le supérieur sur :

<https://aspvs.isacc.msmt.cz>



7.2 Le cours préparatoire de langue tchèque

De nombreux établissements d'enseignement supérieur publics, de même que certains établissements privés, proposent des cours préparatoires de langue tchèque (přípravný kurz českého jazyka) en vue des études supérieures. Ces cours sont le plus souvent annuels et les droits de

scolarité sont d'environ 100 000 CZK. Les cours ont lieu tous les jours et les étudiants complètement débutants en tchèque parviennent à atteindre le niveau B2 (moyen avancé). Vous trouverez ci-après les liens vers les sites d'universités proposant des cours de tchèque.

Liens vers les cours préparatoires de langue tchèque :

http://ujop.cuni.cz/albertov/kurz23_cs.php

<http://jazyky.fd.cvut.cz/cestina-pro-cizince/cesky.html>

<http://www.phil.muni.cz/kabcest/cs/kurzy-cestiny-pro-cizince.php>

<http://www.mup.cz/studium-jazyku/pripravny-rok-kurz-ceskeho-jazyka-pro-cizince>



7.3 Les cursus en langue anglaise

Certains établissements d'enseignement supérieur de la République tchèque proposent également des cursus en anglais. À la différence des études en tchèque, des droits de scolarité sont toutefois ici exigés.

L'intérêt le plus marqué concerne les études de médecine, qui demandent

aussi les droits de scolarité les plus élevés (environ 230 000 CZK par an). Dans les autres domaines, les droits d'inscription tournent autour de 150 000 CZK par an.

Vous trouverez des informations précises sur les sites internet des différentes universités et facultés.

7.4 Résumé

- Dans les établissements d'enseignement supérieur publics, les études dispensées en langue tchèque sont actuellement gratuites.
- Les frais liés au logement, à l'alimentation et aux supports de cours sont à la charge propre des étudiants.
- Les études dans les établissements d'enseignement supérieur privés sont payantes.
- Les cursus dispensés en anglais sont également soumis à des droits de scolarité, dans les établissements publics comme privés.
- Certains établissements du supérieur proposent aux étudiants étrangers des cours préparatoires de tchèque, soumis à des droits de scolarité.



8 Les possibilités d'études pour les personnes de plus de 18 ans

8.1 Les cours permettant d'acquérir la formation élémentaire

En République tchèque, l'école élémentaire n'est accessible qu'aux moins de 18 ans. Si vous n'avez pas achevé l'école élémentaire dans votre pays d'origine ou de premier asile et que vous avez plus de 18 ans, vous pouvezachever votre formation élémentaire dans le cadre de cours annuels spécifiques.

Les études se font en tchèque et sont gratuites. Mais seul un petit nombre d'écoles proposent ces cours.

Les cours sont dispensés soit en présentiel, c'est-à-dire que l'élève doit aller à l'école tous les jours, soit à distance, les élèves se rendant environ une fois par

semaine à l'école pour consultation.

Le cursus s'achève par un examen portant sur les matières enseignées en 9e année d'école élémentaire : mathématiques, tchèque, langue étrangère, sciences naturelles (introduction à la biologie, chimie, physique et géographie) et sciences sociales (histoire, éducation civique).

Si vous êtes intéressé(e) par un cours vous permettant d'acquérir la formation élémentaire, contactez le département pour l'éducation du Conseil régional (školský odbor krajského úřadu) compétent au lieu de votre domicile (voir contacts ci-après).

Écoles proposant des cours permettant d'acquérir la formation élémentaire :

RÉGION	ÉCOLE
Prague	ZŠ Botičská, Praha 2 ZŠ Cimburkova 18, Praha 3
Moravie du Sud	ZŠ a MŠ nám. 28. října, Brno
Région de Liberec	ZŠ 5. května 64, Liberec
Région de Hradec Králové	ZŠ Boženy Němcové, Jaroměř
Région d'Olomouc	FZŠ Rožňavská 21, Olomouc
Région de Zlín	ZŠ a MŠ Březová, okr. Uherské Hradiště
Région de Moravie-Silésie	ZŠ Gebauerova 8, Ostrava SŠ řemesel a služeb Školní 2, Havířov
Région de Karlovy Vary	ZŠ Sokolovská 1507, Sokolov

Remarque : Assurez-vous que les cours sont bien disponibles

Coordonnées des départements pour l'éducation des Bureaux d'administration régionale :



- **Prague** : <http://skoly.praha-mesto.cz/>
- **Brno** : <https://www.brno.cz/sprava-mesta/magistrat-mesta-brna/usek-skolstvi-a-prorodinne-politiky/odbor-skolstvi-mladeze-a-te洛ovychovy/>
- **Liberec** : <http://skolstvi.kraj-lbc.cz/>
- **Hradec Králové** :
<http://www.kr-kralovehradecky.cz/scripts/detail.php?pgid=151%22>
- **Olomouc** : <https://www.kr-olomoucky.cz/skolstvi-mladez-a-sport-cl-18.html>
- **Ústí nad Labem** : http://www.kr-ustecky.cz/vismo/o_utvar.asp?id_org=450018&id_u=2616&p1=84858
- **Zlín** : <https://www.kr-zlinsky.cz/skolstvi-a-sport-cl-11.html>
- **Bohème centrale** : <http://www.kr-stredocesky.cz/web/skolstvi>
- **Ostrava** : <http://www.msk.cz/skolstvi/index.html>
- **Karlovy Vary** : <http://www.kr-karlovasky.cz/krajsky-urad/cinnosti/Stranky/mladez-sport/Mladez-a-sport.aspx>
- **Pardubice** : <https://www.pardubickykraj.cz/odbor-skolstvi-a-kultury>
- **Plzeň** : <http://www.plzensky-kraj.cz/cs/kategorie/skolstvi-a-sport>
- **České Budějovice** : http://www.kraj-jihocesky.cz/35/odbor_skolstvi_mladeze_anbsptelovychovy.htm
- **Jihlava** : <http://extranet.kr-vysocina.cz/telefon/oj/odbor-skolstvi-mladeze-a-sportu>

8.2 Les cours à distance et le recyclage

À la différence des écoles élémentaires, que les élèves ne peuvent fréquenter que jusqu'à 18 ans, les études dans les établissements d'enseignement secondaire ne sont pas limitées par l'âge. Cela signifie qu'une personne peut commencer à étudier dans le secondaire à n'importe quel moment de sa vie. Pour y accéder, il convient d'avoir achevé sa scolarité obligatoire (9 ans à l'école élémentaire) et de satisfaire aux exigences de la procédure d'admission.

Si vous devez cependant travailler en parallèle des cours, vous ne pourrez suivre le cursus ordinaire (c'est-à-dire à temps plein) pour des raisons de temps. De nombreux établissements d'enseignement secondaire, en général privés, proposent la possibilité d'étudier tout en travaillant (studium při zaměstnání). Les études sanctionnées par un baccalauréat en cours à distance durent 5 ans, l'apprentissage avec certificat d'aptitude professionnel 3 ans (détails aux chapitres 6.3 et 6.4).

Pendant sa formation à distance (dálkové studium), l'étudiant se rend à l'école au maximum 1 à 2 jours par semaine (la plupart du temps le samedi), mais il doit considérablement se préparer à la maison et étudier seul. Les études à distance dans les établissements d'enseignement secondaire publics sont gratuites ; les établissements privés demandent le versement de droits de scolarité qui sont le plus souvent compris entre 10 000 et 20 000 CZK par an.

Une autre possibilité pour compléter sa qualification est celle des cours de recyclage (rekvalifikační kurz). Ceux-ci ne permettent pas à l'élève d'acquérir la formation secondaire, mais simplement de compléter sa qualification. Les cours de recyclage sont proposés par de nombreux établissements accrédités dans tout le pays

(non seulement des écoles, mais aussi des entreprises privées). La durée des cours est variable, de quelques jours seulement à plusieurs mois.

Les cours de recyclage offrent un large éventail d'orientations, de la coiffure au travail informatique et cours de langue en passant par les spécialisations techniques les plus diverses. Le coût des cours de recyclage est à la charge propre des élèves, mais il peut aussi être pris en charge par le bureau de l'emploi (úřad práce) où vous êtes inscrit(e). Il n'existe cependant aucun droit à la prise en charge du cours de recyclage par le bureau de l'emploi. Si vous décidez de suivre un cours de recyclage, parlez-en avec un employé du bureau de l'emploi qui vous communiquera des informations complémentaires.

Recherche d'un cursus à distance dans les établissements d'enseignement secondaire :

<http://www.stredniskoly.cz>



Base de données des cours de recyclage :

<http://eu-dat.cz>



8.3 Résumé

- Si votre enfant ou vous-même avez plus de 18 ans et qu'il n'a / que vous n'avez pas achevé sa / votre formation élémentaire, il peut / vous pouvez l'acquérir dans le cadre de cours d'un an dispensés à cet effet.
- Vous pouvez commencer à étudier au secondaire à n'importe quel moment de votre vie.
- Certains établissements d'enseignement secondaire proposent également des cursus à distance pour ceux qui travaillent et qui ne doivent ainsi se rendre à l'école qu'un à deux jours par semaine.
- Les études à distance sont gratuites dans les établissements d'enseignement secondaire publics, payantes dans les établissements privés.
- Outre la formation secondaire, il est également possible d'élargir sa qualification à l'aide de cours de recyclage.
- Les cours de recyclage doivent souvent être autofinancés. Parlez de votre intérêt pour ce type de formation avec le bureau de l'emploi compétent, qui pourra prendre en charge les frais de cours.



9 *La reconnaissance des diplômes*

9.1 La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire

Si vous avez achevé votre formation élémentaire ou secondaire dans votre pays d'origine ou de premier asile, vous devez en demander la reconnaissance (*nostrifikace*) en République tchèque. C'est le département pour l'éducation du Conseil régional compétent du lieu de votre domicile qui décide de la reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire (contacts au chapitre 8.1).

La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire requiert en général la présentation d'une copie authentifiée par notaire du certificat ou diplôme et sa traduction assermentée. Si vous n'avez pas de documents concernant la formation que vous avez acquise et que la protection internationale vous a été accordée sur le territoire de la République tchèque (asile ou protection subsidiaire), vous pouvez remplacer ce certificat ou diplôme par votre propre déclaration sur l'honneur. Les

formulaires de demande de reconnaissance d'une formation étrangère sont disponibles dans les Bureaux des différents Conseils régionaux. Les frais administratifs prélevés au titre du dépôt de la demande sont de 1 000 CZK. Les demandeurs bénéficiant d'une protection temporaire sont dispensés des frais administratifs de reconnaissance de diplôme.

Si le Bureau du Conseil régional constate que le contenu et l'étendue de votre formation sont fondamentalement différents du programme tchèque, votre demande sera rejetée. Si le Bureau identifie des différences mineures, il peut vous demander de vous soumettre à un examen d'équivalence. Le contenu de cet examen est fixé par chaque Bureau du Conseil régional individuellement.

Les demandeurs bénéficiant d'une protection temporaire sont dispensés des frais administratifs de reconnaissance de diplôme.

Vous trouverez des informations complémentaires sur la reconnaissance des formations sur :

<https://www.msmt.cz/vzdelavani/vysoke-skolstvi/nostrifikace>



9.2 La reconnaissance de la formation supérieure

Dans la plupart des cas, ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui décident de la reconnaissance d'une

formation supérieure. C'est pourquoi la demande de reconnaissance d'une formation supérieure doit être soumise à un

établissement d'enseignement supérieur de République tchèque précis qui propose le même domaine d'études ou un domaine similaire à celui que vous avez étudié.

Seuls les établissements d'enseignement supérieur publics peuvent décider de reconnaître une formation supérieure, pas les établissements privés.

La demande écrite de reconnaissance doit être déposée au rectorat de l'établissement de votre choix, accompagnée de l'original ou d'une copie certifiée conforme du diplôme de la formation supérieure. Certains établissements d'enseignement supérieur exigent également la traduction assermentée du diplôme en langue tchèque et l'authentification du diplôme, c'est-à-dire la vérification que les signatures et cachets sont authentiques. Vous obtiendrez des informations précises au rectorat de l'établissement concerné.

Si vous n'avez pas l'original du diplôme en République tchèque et que la protection internationale vous a été accordée sur le territoire de la République tchèque sous la forme de l'asile ou de la protection subsidiaire, vous pouvez remplacer l'original du diplôme par votre propre déclaration sur l'honneur.

Les diplômes ukrainiens délivrés dans la période du 6 juin 1972 au 27 février 2000 inclus sont automatiquement équivalents aux diplômes tchèques, sans procédure de reconnaissance.

S'il n'existe pas en République tchèque d'établissement d'enseignement supérieur proposant un programme d'études similaire à celui dont vous êtes diplômé(e), vous devez déposer votre demande de reconnaissance de votre formation supérieure directement au ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque (Ministerstvo školství, mládeže a tělovýchovy ČR), département des établissements d'enseignement supérieur (odbor vysokých škol), (voir contacts ci-après).

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'une formation supérieure étrangère, le contenu et l'étendue du cursus étranger sont comparés avec ceux du programme d'études accrédité dispensé par l'établissement d'enseignement supérieur public en République tchèque.

Si des différences majeures sont identifiées entre les programmes d'études comparés ou que le diplôme a été décerné par une institution étrangère n'étant pas reconnue comme établissement d'enseignement supérieur dans le pays dans lequel se trouve son siège, l'établissement d'enseignement supérieur tchèque rejette la demande.

L'établissement d'enseignement supérieur est tenu de rendre sa décision dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande. Si votre demande est rejetée, vous pouvez faire appel de la décision dans les 15 jours suivants.

Vous trouverez plus d'informations sur la reconnaissance d'une formation supérieure sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/vysoke-skolstvi/nostifikace>



9.3 Résumé

- La demande de reconnaissance d'une formation élémentaire ou secondaire doit être présentée au département pour l'éducation du Bureau du Conseil régional compétent au lieu de domicile.
- La demande de reconnaissance d'une formation supérieure doit être soumise à un établissement d'enseignement supérieur tchèque précis qui propose le même domaine d'études ou un domaine similaire à celui que vous avez étudié.



10 Que faire quand ...

10.1 ... mon enfant arrive en retard à l'école

Toute absence de l'enfant à l'école doit être excusée. Si votre enfant, pour quelque raison que ce soit, arrive en retard à l'école, vous devez remplir un bulletin d'excuse en indiquant le motif de son absence.

10.2 ... mon enfant est malade

Si votre enfant tombe malade, informez-en immédiatement (au plus tard dans les 48 heures) l'école (par téléphone, e-mail ou en personne). Certaines écoles proposent sur leur site internet des bulletins d'absence électroniques à l'aide desquels vous pouvez prévenir de l'absence de l'enfant. Dans certaines écoles maternelles et élémentaires, il est aussi nécessaire de décommander les déjeuners. Vous obtiendrez plus d'informations auprès de votre école.

10.3 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une courte période

Si vous avez besoin que votre enfant soit dispensé de cours pendant quelques heures ou pour un ou deux jours, il suffit le plus souvent de présenter une demande écrite à son enseignant principal (vous trouverez un modèle de demande en annexe, page 58). Après son retour à l'école, son absence doit être excusée conformément au règlement de l'école.

10.4 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une longue période

Si vous avez besoin que votre enfant soit dispensé de cours pendant une durée de plus de deux jours, il convient de présenter une demande écrite au directeur de l'école (vous trouverez un modèle de demande en annexe, page 58). En général, le directeur accorde à l'élève la dispense demandée, mais seulement une fois dans l'année. Après son retour à l'école, l'absence doit être excusée conformément au règlement de l'école.

10.5 ... on déménage dans une autre commune / ville

Si vous déménagez, vous devez inscrire votre enfant dans une nouvelle école. C'est le directeur de l'école dans laquelle l'élève souhaite s'inscrire, c'est-à-dire l'école de son

nouveau domicile, qui décide de son transfert. Les parents doivent présenter à cette école une demande écrite d'autorisation de transfert de l'enfant dans une nouvelle école. L'école d'origine, celle de l'ancien domicile, ne doit pas obligatoirement être informée. Si le directeur de la nouvelle école décide d'admettre l'élève, il en informe automatiquement l'école d'origine de l'élève et demande le transfert de son dossier.

10.6 ... je ne suis pas satisfait(e) de l'école que fréquente mon enfant

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de l'école que fréquente votre enfant, vous avez le droit de lui chercher une nouvelle école et de demander son transfert (voir point précédent). Le directeur de la nouvelle école n'est toutefois pas obligé d'accepter votre enfant, surtout si l'école n'a pas de place disponible.

10.7 ... mon enfant ne comprend pas à l'école

Si votre enfant ne maîtrise pas suffisamment le tchèque et ne comprend pas les cours, il existe plusieurs possibilités pour y remédier :

1. Pendant les quatre premières semaines, l'école peut affecter à l'élève un coordinateur d'adaptation (adaptační koordinátor), qui aide l'élève à s'intégrer et peut aussi l'aider en matière de communication.
2. Il existe dans chaque région des écoles chargées de la préparation linguistique des élèves ayant une autre langue maternelle. Leur liste est publiée par les Bureaux des Conseils régionaux. Ces écoles réalisent la préparation linguistique soit sous forme de participation personnelle aux cours, soit sous forme d'enseignement à distance. La préparation linguistique a lieu pendant les heures de cours. L'élève est dispensé des cours ayant lieu au moment de la préparation linguistique. L'élève est affecté à un groupe de préparation linguistique sur la base d'une demande de son représentant légal. La demande du représentant légal de l'élève devrait comporter l'indication que l'élève participera à la préparation linguistique personnellement ou à distance.
3. L'école peut créer un Plan de soutien pédagogique pouvant comporter en annexe un Plan de soutien linguistique qui permet un travail intensif à l'amélioration du tchèque et de participer au cours jusqu'au moment où les deux auront fait l'objet d'un avis du service de conseil pédagogico-psychologique (pedagogicko-psychologická poradna – PPP). Sur la base de cet avis, il est possible de dispenser à l'élève, en tant que mesure de soutien, des heures de soins pédagogiques spéciaux, qui peuvent être consacrées à l'entraînement à la langue tchèque.
4. L'école peut soutenir l'élève sous forme d'« intervention pédagogique » (cours de rattrapage – « doučování ») pour l'exercer à la langue tchèque.
5. Il est possible d'utiliser les services d'organismes qui se consacrent à l'enseignement du tchèque en tant que langue étrangère (META o. p. s., CIC o. p. s., NPI).
6. Les parents peuvent assurer pour leurs enfants des cours de rattrapage ou des cours de tchèque à leur charge propre.

Coordinnées d'associations à but non lucratif

Prague et environs

META (Prague et Kolín)
www.meta-ops.cz

Centrum pro integraci cizinců
 (Prague et Kolín)
www.cicpraha.org

**Organizace pro pomoc
uprchlíkům, OPU** (Prague)
www.opu.cz

**Sdružení pro integraci
a migraci** (Prague)
www.migrace.com

Arcidiecézní charita (Prague)
praha.charita.cz/sluzby/migrace

Integrační centrum Praha, o. p. s.
www.icpraha.com

Ústí nad Labem et environs

Poradna pro integraci
 (Ústí n/Labem)
 p-p-i.cz
www.centrumcizincu.cz

Bohême centrale

Centrum pro integraci cizinců
 (Kolín, Mladá Boleslav, Kladno, Mělník)
www.cicpraha.org

Liberec et environs

**Centrum na podporu
integrace cizinců**
www.integracnicentra.cz

Plzeň

**Organizace pro pomoc
uprchlíkům, OPU** (Plzeň)
www.opu.cz

Diecézní charita Plzeň
www.dchp.cz/poradna-pro-cizince-a-uprchliky-plz

**Centrum na podporu
integrace cizinců**
www.integracnicentra.cz

České Budějovice

Diecézní charita České Budějovice
 cizincib.charita.cz

**Centrum na podporu
integrace cizinců**
www.integracnicentra.cz

Jihlava

**Centrum multikulturního
vzdělávání** (Jihlava)
www.centrumjihlava.cz

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Brno

Organizace pro pomoc uprchlíkům, o.s. (Brno)
www.opu.cz

Sdružení občanů zabývajících se emigranty (SOZE) (Brno)
www.soze.cz

Diecézní charita Brno
celsuz.cz/sluzby-pro-cizince

Jihomoravské centrum na podporu integrace cizinců
www.cizincijmk.cz

Olomouc et environs

Sdružení občanů zabývajících se emigranty (SOZE) (Olomouc)
www.soze.cz

Centrum podpory cizinců (Prostějov)
www.procizince.cz

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Pardubice et environs

Most pro lidská práva
(Pardubice, Hlinsko, Ústí nad Orlicí)
www.mostlp.org

Diecézní charita Hradec Králové
hk.caritas.cz/jak-pomahame/pomoc-cizincuma-uprchlikum

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Ostrava et environs

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Organizace pro pomoc uprchlíkům
www.opu.cz

Karlovy Vary

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Zlín

Centrum na podporu integrace cizinců
www.integracnicentra.cz

Glossaire

dálkové studium	études à distance	cursus dans le cadre duquel l'élève ne se rend pas tous les jours à l'école
denní studium	formation à temps plein	cursus dans le cadre duquel l'élève doit se rendre à l'école tous les jours
družina	garderie	lieu où les enfants peuvent passer du temps avant le début des cours et après les cours
maturitní zkouška	baccalauréat	examen par lequel s'achève le cursus de quatre ans au lycée général (gymnázium) ou au lycée professionnel (střední odborná škola)
nostrifikace	reconnaissance	reconnaissance de l'équivalence de la formation étrangère
omluvenka	bulletin d'excuse	indication du motif d'absence de l'élève dans le carnet de correspondance
pedagogicko-psychologická poradna	service de conseil pédagogico-psychologique	service proposant de l'aide aux enfants et à leurs familles dans le processus de la formation
pololetí	semestre	le premier semestre commence le 1er septembre et s'achève le 30 janvier le second semestre commence le 1er février et s'achève le 30 juin
povinná školní docházka	scolarité obligatoire	les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école pendant au moins 9 ans
poznámka	remarque	mot de l'enseignant concernant un mauvais comportement de l'élève à l'école
prázdniny	vacances	jours libres où les enfants n'ont pas d'école
přestávka	récréation	temps libre accordé entre les heures de cours (en général 10 ou 20 minutes)

ročník	année d'études	désignation de la classe de l'élève en fonction de l'âge de l'enfant
rozvrh hodin	emploi du temps	répartition des heures de cours et des matières par jour (du lundi au vendredi)
ředitel	directeur	directeur de l'école / principal
škola v přírodě	classes vertes	excursion des enfants avec leur enseignant pour environ 1 semaine en dehors de l'école
školní psycholog	psychologue scolaire	psychologue employé pour les besoins des élèves de l'école
školní rok	année scolaire	l'année scolaire commence le 1er septembre et s'achève le 31 août
školní speciální pedagog	pédagogue scolaire spécial	enseignant en charge d'élèves présentant des besoins spécifiques
třídní schůzky	réunions de classe	rencontres entre les parents et l'enseignant, en général 2 fois par an
třídní učitel	enseignant principal	personne de contact pour une classe donnée
vysvědčení	bulletin	évaluation globale de l'élève pour un semestre
výuční list	certificat d'aptitude professionnelle	document attestant de l'achèvement d'un cursus de deux ou trois ans en centre de formation professionnelle ou centre d'apprentissage avec orientation professionnelle
vyučovací hodina	heure de cours	une heure de cours dure 45 minutes
známka	note	évaluation de la performance de l'élève entre 1 et 5 (1 étant la meilleure note)
žákovská knížka	carnet de correspondance	carnet dans lequel les enseignants inscrivent les notes de l'élève et les informations communiquées par l'école

Annexes

Vzor žádosti o přijetí k základnímu vzdělávání

Modèle de demande d'admission en formation élémentaire

Žádám o přijetí dítěte k povinné školní docházce ve školním roce / Je demande l'admission de mon enfant en scolarité obligatoire pour l'année scolaire /

Dítě / Enfant :

Jméno a příjmení (Prénom et nom) :

Datum narození (Date de naissance) :

Rodné číslo (Numéro de naissance) :

Místo trvalého pobytu (Lieu du domicile permanent) :

Zákonné zástupce dítěte / Représentant légal de l'enfant :

Jméno a příjmení (Prénom et nom) :

Datum narození (Date de naissance) :

Místo trvalého pobytu (Lieu du domicile permanent) :

Budu žádat o odložení povinné školní docházky : ANO – NE

Je vais demander le report de la scolarité obligatoire : OUI – NON

V (Fait à) : dne (le) :

Podpis zákonného zástupce dítěte (Signature du représentant légal de l'enfant) :

Note : les écoles ont généralement leur propre formulaire sur leur site internet

Vzor žádosti o odklad povinné školní docházky

Modèle de demande de report de la scolarité obligatoire

Žádám o odklad povinné školní docházky svého dítěte ve školním roce (Je demande le report de la scolarité obligatoire pour mon enfant pour l'année scolaire) /

Dítě / Enfant :

Jméno a příjmení (Prénom et nom) :

Datum narození (Date de naissance) :

Místo trvalého pobytu (Lieu du domicile permanent) :

Zákonný zástupce dítěte / Représentant légal de l'enfant :

Jméno a příjmení (Prénom et nom) :

Datum narození (Date de naissance) :

Místo trvalého pobytu (Lieu du domicile permanent) :

Annexes :

Doporučení školského poradenského zařízení / Recommandation du service d'orientation scolaire
Doporučení odborného lékaře nebo klinického psychologa / Recommandation d'un médecin spécialiste ou d'un psychologue clinicien

V (Fait à) : dne (le) :

Podpis zákonných zástupců dítěte (Signature du représentant légal de l'enfant) :

Školní rok (Année scolaire) /

Začátek školního roku Début de l'année scolaire	
Podzimní prázdniny Vacances d'automne	
Vánoční prázdniny Vacances de Noël	
Konec 1. pololetí Fin du 1er semestre	
Pololetní prázdniny Vacances de fin de semestre	
Jarní prázdniny Vacances de printemps	
Velikonoční prázdniny Vacances de Pâques	
Konec školního roku Fin de l'année scolaire	



Rozvrh hodin (Emploi du temps) školní rok (Année scolaire) /									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Lun									
Mar									
Mer									
Jeu									
Ven									

Vzor odvolání proti nepřijetí na střední školu

Modèle de courrier d'appel d'une décision de non-admission dans un établissement d'enseignement secondaire

Název školy a její adresa (Nom et adresse de l'école) :

(odvolání se zasílá řediteli školy, který rozhodnutí o nepřijetí vydal / le courrier d'appel doit être adressé au directeur de l'école ayant rendu la décision de non-admission)

Datum / Date :

Odvolání proti nepřijetí ke studiu / Appel d'une décision de non-admission

Odvolávám se proti rozhodnutí o nepřijetí svého syna/dcery (jméno a příjmení) ke studiu na (název školy) z důvodu (jako důvod můžete uvést znevýhodnění žáka při přijímacím řízení z jazykových důvodů, opravdový zájem žáka o studium apod.)

Je fais appel de la décision de non-admission de mon fils / de ma fille (nom et prénom) à des études à (nom de l'école) au motif que (vous pouvez indiquer comme motif que l'élève a été défavorisé dans la procédure d'admission pour des raisons linguistiques, que l'élève est vraiment intéressé par les études, etc.). Ces motifs sont certes souvent invoqués dans les appels, mais il faut dire que le Bureau du Conseil régional examine l'erreur du directeur de l'école et non l'intérêt de l'élève à étudier, il convient donc de formuler les motifs dans l'optique d'une violation de la loi ou des droits de l'élève.

Podpis zákonného zástupce nezletilého žáka (Signature du représentant légal de l'enfant mineur) :

Jméno zákonného zástupce nezletilého žáka (Prénom et nom du représentant légal) :

Místo pobytu (Adresse du domicile) :

Datum narození (Date de naissance) :

Pozn.: Zletilý uchazeč (tj. starší 18 let) podává odvolání sám.

Remarque : Le demandeur majeur (de plus de 18 ans) fait lui-même appel.

PŘIHLÁŠKA KE VZDĚLÁVÁNÍ-STUDIU ve střední škole

Forma vzdělávání – denní

A

Vyplní uchazeč
nebo zákonného zástupce uchazeče

Příjmení uchazeče		Rodné příjmení ^{[3d)}
Jméno uchazeče ^{[3c)}		
Datum narození		Státní občanství
Místo narození (stát)		
Adresa trvalého pobytu		ZPS
Telefon (e-mail, fax) uchazeče		ano ^{[1)} ne ^{[1)}
Adresa pro doručování písemnosti z přijímacího řízení, pokud se nezasílají na adresu trvalého bydliště uchazeče		Telefon, mobil (e-mail, fax) zákoněho zástupce
Název a adresa střední školy		Ročník SŠ ^{[3)}
		Termín přijímací zkoušky ^{[3b)}
		Zkrácené studium ano ^{[1)} ne ^{[1)}

Obor vzdělávání (kód a název) do kterého se uchazeč hlásí

V		Dne
Podpis uchazeče	Zákonného zástupce nezletilého uchazeče ^{[2b)} : Jméno a příjmení (tiskacím písmem):	Podpis zákonného zástupce

Potvrzení lékaře o zdravotní způsobilosti ke studiu a výkonu povolání

Podle § 60 odst. 15 školského zákona (zákon č. 561/2004 Sb.). Vyplňuje se pouze v případě, že se jedná o obor vzdělávání, pro který je tento posudek nezbytný (informaci o jeho potřebnosti podá výchovný poradce nebo ředitel příslušné střední školy).

Datum

Razítka a podpis lékaře

Vysvětlivky: 1) Nehodící se škrtněte

2) Podává přihlášku podle § 60 odst.5 školského zákona

Demande d'inscription dans un établissement secondaire

Žádost o uvolnění – krátkodobé Demande de dispense – courte durée

Prosím o uvolnění syna / dcery z

(kolikáté) vyučovací hodiny dne z důvodu

Je demande que mon fils / ma fille

(prénom et nom de l'enfant) soit dispensé(e) de (nombre) heures de cours

pour le motif suivant :

Datum / Date :

Podpis zákonného zástupce / Signature du représentant légal :

Žádost o uvolnění – dlouhodobé Demande de dispense – longue durée

Prosím o uvolnění syna / dcery

třída z důvodu rodinné dovolené (jiný důvod)

Je demande que mon fils / ma fille

classe de soit dispensé(e) de cours en raison
de vacances de famille (autre motif).....

Datum / Date :

Podpis zákonného zástupce / Signature du représentant légal :

